

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON

- SEANCE DU 17 mai 2016 -

Présents : Mr. Defat A., Bourgmestre-Président ;
Mme et Mrs. Arnould P., Poncelet J., Denis G., Houthoofdt A., Echevins ;
Mme Joris B., Présidente CPAS ;
Mmes et Mrs. Gobert A., Dachy F., Istace F., Lemmens V., Albert A., Adam D., Georges
N., Gerard A., Pochet A., De Wachter P., Conseillers communaux ;
Mr Mathieu J., Directeur général

Objet : approbation définitive du Schéma de Structure communal de Bouillon

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale ;

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie et plus particulièrement les articles 16 à 18 bis du Code précité relatif à l'élaboration d'un schéma de structure communal ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération du Conseil communal du 5 mars 2013 décidant d'élaborer un schéma de structure communal ;

Vu la délibération du Collège communal du 22 mai 2013, attribuant le marché à la sprl IMPACT de Bertrix pour la réalisation de l'étude ;

Vu l'approbation provisoire du Schéma de structure communal par le Conseil communal de Bouillon en date du 2 septembre 2015 ; que suite à cette adoption l'avis du Fonctionnaire délégué a été sollicité ainsi que l'avis du CWEDD et une enquête publique a été organisée du 14 septembre 2015 au 13 octobre 2015 ;

Considérant que l'enquête publique a donné lieu à 37 réclamations et 4 hors délai (cf P.V. de clôture d'enquête) ;

Vu l'avis du 29 octobre 2015 du Fonctionnaire délégué et l'avis du 7 décembre 2015 du CWEDD ;

Vu le dossier déposé le 2 mai 2016 par le bureau IMPACT comprenant les documents requis par le code ; que celui-ci comprend :

- Partie 1 : Analyse de la situation existante ;
- Partie 2 : Options ;
- Partie 3 : Evaluation environnementale ;
- Résumé non technique ;
- Rapport administratif ;
- La déclaration environnementale ;
- Documents cartographiques : occupation du sol, milieu physique, milieu naturel, milieu paysager, cadre bâti, potentiel foncier, tourisme, réseau routier, transport en commun et déplacements lents, équipements et infrastructures, plan de secteur, superposition plan de secteur-occupation du sol, situation de droit, cartes des contraintes, plan d'affectation, mesures d'aménagement et schéma de circulation ;